Prison ferme pour des clandestins ayant incendié un centre de rétention

17/03/2010 à 19h42

Le tribunal correctionnel de Paris a prononcé mercredi des peines de prison ferme allant de huit mois à trois ans à l'encontre de dix clandestins pour l'incendie qui avait ravagé le centre de rétention administrative (CRA) de Vincennes, en 2008.

Trois Maliens, deux Marocains, deux Palestiniens, un Turc, un Egyptien et un Tunisien étaient jugés pour l'incendie ou violences survenus ce fameux 22 juin 2008, au lendemain du décès d'un Tunisien qui séjournait au CRA de Vincennes, dans des circonstances obscures.

«C'est un jugement très politique, qui suit les réquisitions à peu près à la lettre, nous allons faire appel», a immédiatement déclaré à la presse Me Irène Terrel, une des avocates de la défense. Aucun des prévenus ne s'était présenté à la lecture du délibéré. A l'image de l'ensemble du procès, qui s'était déroulé du 25 janvier au 9 février et avait été émaillé de divers incidents, la lecture de ce jugement n'a démarré qu'après deux suspensions, dues à des incidents d'audience.

A l'extérieur du tribunal, plusieurs dizaines de militants d'associations d'aide aux sans-papiers s'étaient regroupés et ont manifesté bruyamment leur hostilité aux centres de rétention.

Source : Le Parisen